

# الجمهورية الجسزارتية

# المريد الإلى المالية ا

إتفاقات مقرات ، مناشر ، أوامر ومراسيم في النات و المنات

	ALGERIE		FIRANGER
	6 mois	1 an	1 40
Edition originale	80 DA	50 DA	80 DA
Edition originals et en traduction	70 DA	190 DA	159 DA (Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION Secrétariat Général du Gouvernement

Abennemente et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE

7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER Tél. : 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numero : 0,60 dinar. Edition originale et la traduction, le numero : 1,80 dinar — Numéro des innées antérieures : 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de foindre les dernières bundes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse afouter 1,00 dinar. Tarif des insertions 15 dinars la ligue.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (Traduction française)

# SOMMAIRE

# DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 76-1 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports, p. 43.

Décret n° 76-2 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des affaires étrangères, p. 46.

Décret n° 76-3 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'intérieur, p. 48.

Décret n° 76-4 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 52.

Décret n° 76-5 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 56.

#### SOMMAIRE (Suite)

- Décret n° 76-6 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire, p. 59
- Décret n° 76-7 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 62.
- Décret n° 76-8 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la santé publique, p. 64.
- Décret n° 76-9 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 67.
- Décret n° 76-10 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'information et de la culture, p. 71.
- Décret n° 76-11 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 75.
- Décret n° 76-12 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, p. 77.
- Décret n° 76-13 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouvents au tière du budget de fonctionnement par l'ordennance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du tourisme, p. 80.
- Décret n° 76-14 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par

- l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 83.
- Décret nº 76-15 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du commerce, p. 86.
- Décret n° 76-16 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des finances, p. 89.
- Décret n° 76-17 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des anciens moudjahidine, p. 92.
- Décret n° 76-18 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des postes et télécommunications, p. 95.
- Décret n° 76-19 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouvelts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 96.
- Décret n° 76-20 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat au plan, p. 99.
- Décret n° 76-21 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, p. 101.
- Décret n° 76-22 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au itre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au budget annexe des irrigations, p. 103.

# DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 76-1 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

#### Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finance: pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'accution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	1
Ī	lère partie	1
1	Personnel — Rémunérations d'activité	1
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3,000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	249.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	l-
	et accessoires de salaires	97.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations princi-	
31-12	pales	3.500.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	250.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire	<b>2</b> 30,000
	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis	
1	de conduire automobile	1.000.000
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunérations princi-	ı.
	pales	1.150.000
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et allocations	
31-23	diverses	200,000
31-20	Services extérieurs de la marine marchande — Personnel vacataire	95.000
31-31	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	\$5.000 1.500.000
31-32	Services extérieurs de l'aviation civile — Remunerations principales  Services extérieurs de l'aviation civile — Indemnités et allocations	1.500.000
]	diverses	100.00 <b>0</b>
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	<del></del>
	de longue durée	7.000
31-92	Services extérieurs des transports terrestres — Traitements des	i
31-99	fonctionnaires en congé de longue durée	3.000
21-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
1	communales	mémoire
1	Total de la lère partie	11,241,000

N° DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rentes d'accidents	
	du travail	150.000
.	Total de la 2ème partie	250.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	2.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	150.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-11	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations familiales	350.000
33-12	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations facultatives	1.500
33-13	Services extérieurs des transports terrestres — Sécurité sociale	200.000
33-14	Services extérieurs des transports terrestres — Contributions aux	
	œuvres sociales	2.500
33-21	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations familiales	200.000
33-22	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations facultatives	mémoire
33-23	Services extérieurs de la marine marchande — Sécurité sociale	100.000
33-24	Services extérieurs de la marine marchande — Contributions aux œuvres sociales	mémoire
<b>33</b> -96	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonds de retraite des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways	425.000
	Total de la 3ème partie	1.834.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	385.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	175.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	520.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	335,000
34-05	Administration centrale — Habillement	8.000
34-11	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais	200.000
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier	526.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures	200.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres — Charges annexes	130.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres — Habillement	15.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de	-
	frais aux experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile	300. <b>00</b> 0

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-21	Services extérieurs de la marine marchande — Remboursement de frais	56.000
34-22	Services extérieurs de la marine marchande — Matériel et mobilier	40.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande — Fournitures	<b>6</b> 5.000
34-24	Services extérieurs de la marine marchande — Charges annexes	110.000
34-25	Services extérieurs de la marine marchande — Habillement	25.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	375.000
34-91	Services extérieurs des transports terrestres — Parc automobile	215.000
34-92	Administration centrale — Loyers	110.000
34-93	Services extérieurs des transports terrestres — Loyers	80.000
34-94	Frais judiciaires, frais d'expertises, indemnités dues par l'Etat	130.000
	Total de la 4ème partie	4.000.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	·
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	<b>3</b> 20.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs des transports terrestres	250.000
		570.000
		370.000
	ßème partie	
	Subventions de jonctionnement	
36-01	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'institut hydrométéo- rologique de formation et de recherches	3.000.000
36-02	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'office national de	18.000.000
36-03	la météorologie	6.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur maritime	655.000
30-04	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère	
	Total de la 6ème partie	27.655.000
:	Total du titre III	45.550.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	3,950,000
	Total de la 3ème partie	
	4ème partie	·
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	S.N.C.F.A. — Contributions conventionnelles	1
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A.	11.000.000
	Total de la 4ème partie	76.000.000
	Total du titre IV	79.950.000
	Total général du ministère d'Etat chargé des transports	125.500.000

Décret n° 76-2 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des affaires étrangères.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

 $\pmb{Vu}$  l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des affaires étrangères, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des affaires étrangères

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocation $_{ m S}$ diverses	1.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	1.000.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	37.500.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	30.000.000
31-13 31-90	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.200.000
	de longue durée —	mémoire
31-92	Services extérieurs — Traitement de <sub>s</sub> fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	83.200.000
	2ème partie	
1	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	800.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	1.000:000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	3.500.000
	Total de la 3ème partie	6.730.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	5.000 000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.009
34-03	Administration centrale — Fournitures	900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	250.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	10.290.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	4.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	2.500.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	7.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	250.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	3,000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	20.000
34-93 34-97	Services extérieurs — Loyers	
24-91	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	43.830.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	840.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.840.000
	7ème partie Dépenses diverses	
37-01 37-11	Conférences internationales	1.500.000
	laires	40.000.000
37-21	Dépenses diverses	100.000
	Total de la 7ème partie	41.600.000
	Total du titre III	179.200.000
{	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie  Action internationale	
42-01	Participations aux organismes internationaux	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	6ème partie	
l i	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et	
	nécessiteux à l'étranger	
	Total de la 6ème partie	
	Total du titre IV	800.000
]	Total général du ministère des affaires étrangères	180.000.000

Décret n° 76-3 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, \_u ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la Réguplique algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement, pour 1976
au ministre de l'intérieur

	LIBELLES	EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.500,000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses  Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	700.000
	et accessoires de salaires	805.000
31-11	Administration des walis — Rémunérations principales	7.299.142
31-12	Administration des walis — Indemnités et allocations diverses	770.000
31-21	Administration locale — Rémunérations principales	60.758.394
31-22	Administration locale — Indemnites et allocations diverses	6.211.860
31-31	Sûreté nationale — Rémunérations principales	207.000,000
31-32	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	68.000.000
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	3.700.000
31-41	Protection civile — Rémunérations principales	40.000.000
31-42	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	16.000.000
31-43	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	1.500.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales	14.000.000
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	2.500.000
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	478.550
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	
	de longue durée	360.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de	
,	longue durée	500.0 <b>00</b>
31-99	Rémunérations des fonctionnaires detachés auprès des assemblées	
	populaires communales	mémoir <b>e</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
		800.000
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	400.000
	Total de la 2ème partie	700.000
	3ème par <del>t</del> ie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	40.545.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	360.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.351.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	360.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	17.850.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	4.515.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	300.000
	Total de la 3ème partie	70.781.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	·
		850.000
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	850.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	550.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	450.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Administration des walis — Remboursement de frais	950.000
34-21	Administration locale — Remboursement de frais	1.800.000
34-22	Administration locale — Matériel et mobilier	mémoire
34-23	Administration locale — Fournitures	2.500.000
34-24	Administration locale — Charges annexes	1.780.000
34-25	Administration locale — Habillement	760.000
34-31	Sûreté nationale — Remboursement de frais	3.800.000
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	19.000.000
34-33	Sûreté nationale — Fournitures	3.200.000
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes	5.300.000
34-35	Sûreté nationale — Habillement	20.000.000
34-36	Sûreté nationale — Alimentation	4.472.754
34-41	Protection civile — Remboursement de frais	<u> </u>
34-42	Protection civile ← Matériel et mobilier	t
<b>34-43</b>	Protection civile — Fournitures	2,350.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
34-44	Protection civile — Charge annexes	1.618.000
34-45	Protection civile — Habillement	2.500.000
34-46	Protection civile — Alimentation	2,800.000
<b>34-</b> 51	Transmissions nationales — Remboursement de frais	640.500
34-52	Transmissions nationales — Matériel et mobilier	1.820,000
<b>34-</b> 53	Transmissions nationales — Fournitures	<b>60</b> 0.0 <b>00</b>
34-54	Transmissions nationales — Charges annexes	3.146.800
34-55	Transmissions nationales — Habillement	10.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	22.676.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	7.132.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.340.000
3 <b>4</b> -93	Services extérieurs — Loyers	400.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	600.000
	Total de la 4eme partie	118.946. <b>054</b>
	.5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	11.270.000
35-11	Services extérieur <sub>s</sub> — Entretien et réparations des immeubles	1,300.000
	Total de la 5ème partie	12.570.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure des cadres	mémoire
36-11	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration	11.000.000
36-21	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative d'Alger	10.000.00 <b>0</b>
36-31	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative de Constantine	19.000.000
36-41	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative d'Oran	19.000.000
<b>36-</b> 51	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative d'Ouargla	7.500.000
36-61	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative de Béchar	3.500.000
36-71	Subvention de fonctionnement à l'école des transmissions nationales	2.400.000
36-81	Centre de cours par correspondance	1.300.000
36-91	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative de Médéa	9.000.000
	Total de la 6ème partie	82.700.000

~		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	,
`	Dépenses diverses	
37-11	Administration locale — Dépenses diverses	930,000
37-21	Dépenses des élections	1.000.000
37-22	Dépenses d'organisation de l« achaba »	800.000
37-23	Etat civl	7.000.000
37-31	Sûreté nationale — Dépenses diverses	2,200.000
	Total de la 7ème partie	11.930,000
	Total du titre III	735.710.000
	TITRE IV	•
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Coopération internationale	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3,000.000
1	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses, rémunérations et indemnités aux stagiaires	380.000
	Total de la 3ème partie	380.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens	300.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6ème partie	300.000
	Total du titre IV	3.680.000
	Total général du ministère de l'intérieur	739.390.000

Décret n° 76-4 du 13 Janvier 1976 portant répartition des credits ouverts, au citre du busquet de functionnement par fordes nance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance nº 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

CREDITS OUVER	LIBELLES	N° DES CHAPITRES
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
6.580.000	Administration centrale — Rémunérations principales	31-01
670,000	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31-02
	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	31-03
750.000	et accessoires de salaires	
55.343.000	Directions de l'agriculture de wilaya — Rémunérations principales	31-11
	Directions de l'agriculture de wilaya — Indemnités et allocations	31-12
9.874.000	diverses	
	Directions de l'agriculture de wilaya Personnel vacataire et jour-	31-13
800.000	nalier — Salaires et accessoires de salaires	
	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations	31-21
4.200.000	principales	
	Dépôts de reproducteurs de la production animale Indemnités	31-22
1,440.000	et allocations diverses	n1 0n
	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et	31-23
4.500.000	accessoires de salaires des palefreniers	81 81
2.200.000	Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales.	31-31
430.000	Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocations diverses	31-32
	Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire	31-33
2.000.000	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	0. 50
	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	31-41
27.100.000	sols — Rémunérations principales	
	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	31-42
4.000.000	sols — Indemnités et allocations diverses	
	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	31-43
800,008	sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	
17.900.000	de salaires	31-81
3.600.000	Personnel coopérant — Rémunérations principales	31-82
0.000.000	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	31-90
10.000	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de	21-90
400.04	longue durée	31-92
70.000	durée traitement du personnel en conge de longue	01-04
10.000	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	31-99 .
mémoire	communales	
memone		-
142.267.000	Total de la lère partie	ļ

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	100,000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents de travail	560.000
	Total de la 2ème partie	660.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	710.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	21.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	15.800.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	<b>6</b> 2.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	3.000.000
	Total de la 3ème partie	22.443.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	<b>650</b> .000
34-03	Administration centrale — Fournitures	720.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	975.000
34-05	Administration centrale — Habillement	40.000
34-07	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par	200.000
34-11	les coopératives de la comptabilité	
34-12	Directions de l'agriculture de wilaya — Remboursement de frais  Directions de l'agriculture de wilaya — Matériel et mobilier	
34-13	Directions de l'agriculture de wilaya — Fournitures	620.000
34-14	Directions de l'agriculture de wilaya — Charges annexes	1,600.000
34-15	Directions de l'agriculture de wilaya — Habillement	
34-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Remboursement	
34-22	de frais	210.00 <b>0</b>
_	mobilier	200.000
34-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Fournitures	1.602.000
34-24	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Charges annexes	360.000
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement	
34-31 34-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Remboursement de frais	
34-32 34-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Matériel et mobilier	}
34-33 34-34	Services extérieurs de l'éducation agricole — Fournitures	1
34-35	Services extérieurs de l'éducation agricole — Charges annexes	j
34-36	Services extérieurs de l'éducation agricole — Habillement  Services extérieurs de l'éducation agricole — Alimentation des élèves	
	et des stagiaires	i
34-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	
	sols — Remboursement de frais	

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier	500.000
34-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures	750.000
34-44	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des	
34-45	sols — Charges annexes	600.000
34-90	sols — Habillement	1.100.000 1.056.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	6.533.000
34-92	Administration centrale — Loyers	15.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	540.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	145.000
	Total de la 4ème partie	26.582.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
35-11	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles	3.100.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	1.000.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements agricoles	420,000
35-15	Travaux de lutte contre l'incendie — Matériel — Direction — Signa-	
35-11	lisation	300.000
35-17	aménagement des postes de vigie, travaux diver <sub>s</sub> Entretien des immeubles des dépôts de reproducteurs — Entretien	1.200.000
•	et fonctionnement de l'exploitation du dépôt de reproducteurs de Tiaret	700.000
	Total de la 5ème partie	7.420.000
·	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur	
	des périmètres	7,912.000
36-21	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin	3,018.000
36-31	Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.)	1,899.000
36-32	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.)	
36-33	Subvention de fonctionnement aux instituts de technologie moyen	40.010.000
36-41	agricole (I.T.M.A.)  Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche	28.781.000
	agronomique (I.N.R.A.)	15.000.000
36-51 36-61	Subvention de fonctionnement aux instituts de développement  Subvention de fonctionnement à l'institut national de la protection	15.790.000
	des végétaux	10.698.000
	Total de la 6ème partie	123.108.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses d'organisation des assises nationales du secteur agricole	
	socialiste	<b>6</b> 50.000
37-02	Dépenses d'organisation de congrès	550.600
	Total de la 7ème partie	1.200.000
	Total du titre III	323,680.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	600.000
43-02	Indemnités aux stagiaires	1.130.000
43-03	Vulgarisation	1.425.000
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole	600.000
	Total de la 3ème partie	3.755.000
/	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général	600.000
44-11	Reserve cynégétique	600.000
44-21	Pépinières de la production végétale	
44-22	Lutte contre les maladies animales	4.000.000
44-23	Subvention aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs.	615.000
44-24	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes	1
<b>44</b> -27	de vulgarisation	
	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la protection des végétaux	
44-28	Encouragement à la production animale	
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association pour	l .
	le développement du pastoralisme	
44-97	Moxens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre	
	des opérations de la révolution agraire	82,000.000
	Total de la 4ème partie	89.305.000
	Total du titre IV	93.060.000
	Total général du ministère de l'agriculture et de la réforme	
	agraire	440 = 40 000

Décret n° 76-5 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de la justice, garde des sceaux

N° DES		ODEDIEG OTHER
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	. 800.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	37.400.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	6.100,000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	19.000.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	
31-31	Notariat — Rémunérations principales	5,650.000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses	1.250.000
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-43	Personnel auxiliaire de greffe — Salaires et accessoires de salaires	. 2.100.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	60.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la lère partie	80.900.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
·	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	100.000
52-11	Services executeurs — Includes d'accidentes du mayan	100.000
•	Total de la 2ème partie	150.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	5.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.500.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales du	
	ministère de la justice	60.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	5.000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	<b>4</b> 0.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.000.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	mémoire
	Total de la 3ème partie	14.160.000
	4ème partie	:
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.700.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	40,000
34-11	Services judiclaires — Remboursement de frais	500.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	500.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	900.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	1.300.000
34-15	Services judicaires — Habillement	100.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	1.000,000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier	500.000
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	450.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes	940.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	1.000.000

5	8	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	16 janvier 1976
•			
	N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
l	34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	8.000.000
l	34-31	Notariat — Remboursement de frais	40.000
l	34-32	Notariat — Matériel et mobilier	150.000
	34-33	Notariat — Fournitures	200.000
I	34 <b>-3</b> 4	Notariat — Charges annexes	160.000
	3 <b>4-3</b> 5	Notariat — Habillement	mémoire
I	34-90	Administration centrale — Parc automobile	700.000
ı	34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.000.000
	34-92	Administration centrale — Loyers	50.000
	34-93	Services extérieurs — Loyers	250.000
I	34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	30.000
		Total de la 4ème partie	23.310.000
		5ème partie	
		<b>Tra</b> vaux d'entretien	
	35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	50.000
1000	35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services judiciaires	400.000
	35-21	Entretien et réparations des bâtiments des services pénitentiaires	250.000
7,300	35-31	Entretien et réparations des bâtiments du notariat	70.000
		Total de la 5ème partie	770.000
2,2,2,2	<u>.</u>	7ème partie	
		Dépenses diverses	
	37-01	Dépenses de préparations et de fonctionnement de congrès	200.000
	37-11	Frais de justice criminelle	10.000
200		Total de la 7ème partie	210.000
100		Total du titre III	119.500.000
		Total général du ministère de la justice	119.500.000
7			
S. Carlotte			
A. S. C. S. S. S. S.			
1			1

Décret n° 76-6 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75 93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des enseignements primaire et secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	•
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.460.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	685.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	004.000
	et accessoires de salaires	
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	25.500.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	2.690.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	900.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant —	
91-91	Rémunérations principales	273.350.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant —	<b>X</b>
<b>V.</b>	Indemnités et allocations diverses	<b>54</b> .000.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif —	
	Rémunérations principales	198.600.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	13.400.000
<b>3</b> 1-35	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Rémunérations principales	31.800.000
31-36	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Indemnités et allocations diverses	<b>6.44</b> 0.0 <b>00</b>
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales	883.730.0 <b>00</b>
31 <b>-44</b>	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations	
_	diverses	165.000.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	2.500,000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	160.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales	3.000.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle Indemnités et allocations	i i
31-49	diverses	320.000
31-50	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	1.630.000
31-57	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses  Centre national d'enseignement généralisé par correspondance —	237.00 <b>0</b>
	Rémunérations principales	1.570.000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Indemnités et allocations diverses	
31-65	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	

0	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	16 janvier 197
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	1.770.000
31-99	communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	1.761.176.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	12.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	108.000
	Total de la 2ème partie	120.000
Ì	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	110.125,000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Sécurité sociale	48.138.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	120.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	176.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	400.000
	Total de la 3ème partie4ème partie	158.979.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	760.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	970.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.185.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	16.000.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	2.514.000
34-13	Administration académique — Fournitures	3.114.000
34-14	Administration académique — Charges annexes	2.000.000
34-15	Administration académique — Habillement	100.000
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	1.000.000
34-31	Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais	60.000
34-32	Orientation scolaire et professionnelle — Matériel et mobilier	175.000
34-33	Orientation scolaire et professionnelle — Fournitures	100.000
34-34	Orientation scolaire et professionnelle — Charges annexes	70.000 4.300.000
34-41	Remboursement de frais — Services extérieurs	4.300.000 560.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	1.870.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	40.000
34-92	Loyers — Administration centrale	162.000
34-93 34-97	Loyers — Services extérieurs	200.000
	Total de la 4ème partie	37.740.000
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	220.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services extérieurs	1.330.000
35-12	Entretien et réparations des bâtiments des établissements du second	10 500 000
35-13	degré Entretien et réparations des bâtiments des établissements du 1° degré.	12.500.000 13.000.000
İ	Total de la 5ème partie	27.050.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonc-	
•	tionnement	62.270.000
36-35	Instituts de technologie — Subventions de fonctionnement	3.700.000
36-43	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions	1 400 000
00.45	de fonctionnement	1.400.000 14.900.000
36-45 36-49	Centre national d'alphabétisation — Subventions de fonctionnement	
36-49 36-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance —	7.130.000
30-31	Subventions de fonctionnement	4.000.000
36-60	Perfectionnement des personnels enseignants et administratifs —	
	Subventions de fonctionnement	11.250.000
36-61	Activité culturelle dans les établissement <sub>s</sub> scolaires — Subventions	
	de fonctionnement	2.700.000
	Total de la 6ème partie	107.370 000
	Total du titre III	2.092.435.000
#1	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Action éducative à l'étranger	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.300
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	4
43-35	Instituts de technologie — Elèves en formation — Présalaires et	40.335.000
43-41	traitements de stage  Œuvres complémentaires de l'école	
43-42	Cantines scolaires	
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	1
	Total de la 3ème partie	298.265.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	1
46-13	Distribution de trousseaux aux élèves nécessiteux de l'enseignement	
	élémentaire	
46-21	Œuvres sociales en faveur des élèves	100.000
	Total de la 6ème partie	20.100.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Hygiène scolaire	
	Total de la 7ème partie	200.000
	Total du titre IV	319.565.000
	Total général du ministère des enseignements primaire et	I .

Décret n° 76-7 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE III	·
ĺ	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	•
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.750.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	400.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	300.000
31-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales.	140.000.000
31-12	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations	
	diverses	16.300.000
31-21	Centre des œuvres universitaires et scolaires — Rémunérations	
31-22	principales	16.000,000
31-22	diverses	050.000
31-31	Rémunérations des agents français en coopération technique et	950.000
	culturelle	6.000.000
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
ĺ	communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	184.720.000
	2ème partie	<i>,</i> ·
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail	40.000
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	•
·	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	10.500,000
33-02	Prestations facultatives	30.000
33-03	Sécurité sociale	6.500.000
33-04	Contribution aux œuvres sociales du ministère	50.000
	Total de la 3ème partie	17.080.000

34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier	OUVERTS DA
Administration centrale — Remboursement de frais   1.4	
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-03 34-04 Administration centrale — Fournitures 34-05 Administration centrale — Charges annexes 34-05 34-06 Administration centrale — Habiliment 34-11 Etablissements d'enseignement supérieur — Remboursement de frais 34-90 Pare automobile 34-97 Remboursement de frais de transports des étudiants voyageant à tarif récult (S.N.C.F.A.) 34-97 Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat  Total de la 4ème partie  Farauaur d'entretien  Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale 35-01 Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur  Total de la 5ème partie  Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur 36-21 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur 36-21 Subventions de fonctionnement aux centres des œuvres universitaires et scolaires subérions de fonctionnement à l'office des publications universitaires et scolaires Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique  Total de la 6ème partie  7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7-7	1,600.000 250.000
34-04 34-05 34-05 34-06 34-07 34-11 Etablissements d'enseignement supérieur — Remboursement de frais 34-90 34-92 34-95 Remboursement de frais de transports des étudiants voyageant à tarif réduit (S.N.C.F.A.) 34-97 Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .  Total de la 4ème partie  Trauaux d'entretien  35-01 Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur  Total de la 5ème partie  Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur 36-11 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur 36-21 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur 36-31 Subventions de fonctionnement aux centres des œuvres universitaires et scolaires 36-31 Subventions de fonctionnement à l'orffice des publications universitaires et scolaires 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique 36-31 Subventions de fonctionnement à l'organisme national pour l'environnement 36-31 Total de la 7ème partie 36-31 Subventions de fonctionnement 36-41 Subventions de fonctionnement	250.000 1.680.000
Administration centrale — Habiliement   Sal-11	150.000
Stabilissements d'enseignement supérieur — Remboursement de frais	50.000
34-90   Parc automobile	5.500.000
Remboursement de frais de transports des étudiants voyageant à tarif réduit (S.N.C.F.A.)   Frais judiclaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	270.000
Téduit (S.N.C.F.A.)   Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	20.000
Prais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	
Sème partie   Travaux d'entretien   Travau	260.000 10.000
### Travaux d'entretien    Stable	9.790.000
Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	
Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur   2.	50.000
Total de la 5ème partie   2.	2.000.000
Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur	
Subventions de fonctionnement  Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur  Subventions de fonctionnement aux centres des œuvres universitaires et scolaires et scolaires	2.050.000
Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur	
supérieur	
et scolaires	3.282.000
Subventions de fonctionnement à l'office des publications universitaires.   Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique   43.	0.660.000
Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique	1.000.000
scientifique	
36-51 Subventions de fonctionnement au comité national pour l'environnement  Total de la 6ème partie  119  7ème partie  Dépenses diverses  37-01 Dépenses pour le volontariat des étudiants  Total de la 7ème partie  5  Total du titre III  337  TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES  3ème partie  Action éducative et culturelle  43-01 Bourses d'enseignement supérieur  43-11 Présalaires  Total de la 3ème partie  204	3.400.000
7ème partie Dépenses diverses  37-01 Dépenses pour le volontariat des étudiants 5  Total de la 7ème partie 5  Total du titre III 337  TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie Action éducative et culturelle  43-01 Bourses d'enseignement supérieur 174 43-11 Présalaires 30  Total de la 3ème partie 204	700.000
Dépenses diverses  Dépenses pour le volontariat des étudiants	9.042.000
Total de la 7ème partie	
Total du titre III	5.000.000
TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES  3ème partie  Action éducative et culturelle  43-01 Bourses d'enseignement supérieur	5.000.000
INTERVENTIONS PUBLIQUES  3ème partie  Action éducative et culturelle  43-01 Bourses d'enseignement supérieur	7.722.000
3ème partie	
Action éducative et culturelle         43-01       Bourses d'enseignement supérieur       174         43-11       Présalaires       30         Total de la 3ème partie       204	
43-01       Bourses d'enseignement supérieur       174         43-11       Présalaires       30         Total de la 3ème partie       204	
43-11 Présalaires	
Total de la 3ème partie	74.0 <b>00.000</b> 80.000.000
Total du titre iv	04.000.000
I	04.000.000
Total général du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	41.722.000

Décret nº 76-8 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la santé publique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement pur l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de la santé pûblique

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
1	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	405.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	500.000
31-11	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales	15.913.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations	
	diverses	<b>3</b> .302.000
31-13	Services extérieurs de la santé publique — Personnel vacataire et	
31-21	journalier — Salaires et accessoires de salaires	400.000
31-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Remunérations principales	6.800.000
31-22	diverses	304.000
31-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Personnel vacataire et	001.000
J	journalier — Salaires et accessoires de salaires	1,852.000
31-61	Ecoles des jeunes sourds — Rémunérations principales	890.000
31-62	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	30.000
31-63	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	180.000
31-71	Ecoles des aveugles — Rémunérations principales	1.380.000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	35.000
31-73	Ecole des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires	200.000
21 01	et accessoires de salaires	200.000
31-81 31-90	Assistance technique internationale — Traitements	mémoire
31-30	tration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services	20.000
	extérieurs	62.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
Ī	communales	mémoire
ŀ	Total de la lère partie	<b>36</b> .573.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	5,000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	31.000
	Total de la 2ème partie	36.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	· !
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	550,000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	300.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2,900.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.108.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	20.000
	Total de la 3ème partie	4.918,000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.415.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	280.000
34-05	Administration centrale — Habillement	58.000
34-11	Services extérieurs de la santé publique — Remboursement de frais	650.000
34-12	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier	440.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures	350.000
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes	340,000
34-15	Services extérieurs de la santé publique — Habillement	100.000 <b>6</b> 20.000
34-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Matériel et mobilier	2.000.000
34-22 34-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Fournitures	21.000.000
34-24	Service de l'hygiène et de la prévention — Charges annexes	ł
34-25	Service de l'hygiène et de la prévention — Habillement	
34-28	Lutte contre le choléra — Achats de vaccins et médicaments	4.500.000
34-61	Ecoles des jeunes sourds — Remboursement de frais	3.000
34-62	Ecoles des jeunes sourds — Matériel et mobilier	150.000
34-63	Ecoles des jeunes sourds — Fournitures	110.000
34-64	Ecoles des jeunes sourds — Charges annexes	70.000
34-65	Ecoles des jeunes sourds — Habillement	i
34-66	Ecoles des jeunes sourds — Alimentation	
34-71	Ecoles des aveugles — Remboursement de frais	1
34-72	Fcoles des aveugles — Matériel et mobilier	
34-73	Ecoles des aveugles — Fournitures  Ecoles des aveugles — Charges annexes	i .
34-74	Ecoles des aveugles — Charges annexes  Ecoles des aveugles — Habillement des élèves	
34-75 34-76	Ecoles des aveugles — Habinement des eleves	1
1 31.19	]	1 323,334

Décret n° 76-9 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au tière du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-33 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des travaux publics et de la construction

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITEE III. MOYENS DES SERVICES	
1	lère partie	
24.01	Personnel — Remunérations d'activité  Administration centrale — Rémunérations principales	2,800,000
31-01 31-02	Administration centrale — Indemnités ét allocations diverses	240.000
31-02	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
<b>3</b> 1-00	et accessoires de salaires	300.000
31-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
	Rémunérations principales	33.625.000
31-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
	Indemnités et allocations diverses	6.500.000
31-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement	
	Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	
31-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
	Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	
31-16	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	0
	Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1
31-22	diverses professionaeig — indeminites et anocadous	1.300.000
01.00	Centres de formation professionnelle — Personnel vacataire et journa-	1
31-23	lier — Salaires et accesseires de salaires	1
31-32	Ecole d'ingénieurs des traveux publics et de la construction —	
31-34	Indemnités et allocations diverses	
31-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction —	
	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
31-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras-	
	tructure - Parc central à materiel - Rémunérations principales	
31-42	Signalisation maritime - Service d'études et de travaux d'infras-	
	tructure - Parc central à matériel - Indemnités et allocations	5
	diverses	1.130.000
31-43	Signalisation maritime - Service d'elndes et de travaux d'infras-	
	tructure — Parc central à matériel — Personnel vacataire et	P. Control of the con
	journalier — Salaires et acressoires de salaires	
31-45	tructure — Parc central a materiel — Ouvriers de l'Etat —	
	Rémunérations principales	1

N° DES		CREDITS OUVER
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
31-46	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras-	
ļ	tructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat —	
	Indemnités et allocations diverses	460.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations	
31-82	principales	7.800.000
31-62	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	2,600.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	2,000.000
02.00	de longue durée	80.00
31-92	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	00.000
	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	38.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
	communales	mémoire
	Total de la lère partie	86.423.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-01	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	210.00
32-11	Rentes d'accidents du travail	1.230.00
		1.500.00
	Total de la 2ème partie	1.500.00
	3ème partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.00
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	700.00
33-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	:
	Prestations familiales	8.000.00
33-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	• • • •
	Prestations facultatives	
33-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	
	Sécurité sociale	
33-04		
	Total de la 3ème partie	13.863.00
	4ème partie	
,	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3
34-03	Administration centrale — Fournitures	B .
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	i
34-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —	4 000 00
34-12	Remboursement de frais	1
	i integrações do mulguas do lunitastructuro el de l'edulhement 🚃	

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Fournitures	800.000
34-14	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Charges annexes	1.800.000
34-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Habillement	160.000
34-21	Centres de formation professionnelle — Remboursement de frais	319.000
34-22	Centres de formation professionnelle — Matériel et mobilier	900.000
34-23	Centres de formation professionnelle — Fournitures	230.000
34-24	Centres de formation professionnelle — Charges annexes	280.000
34-25	Centres de formation professionnelle — Habillement	30.000
34-26	Centre <sub>8</sub> de formation professionnelle — Alimentation des élèves et	
	des stagiaires	1.350.000
34-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Remboursement de frais	260.000
34-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Matériel et mobilier	275.000
34-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Fournitures	140.000
34-34	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Charges annexes	185.000
34-35	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Habillement	12.000
34-36	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Alimentation des élèves	750.000
34-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Remboursement de frais	600.000
34-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Matériel et mobilier	105.000
34-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Fournitures	180.000
34-44	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infras- tructure — Parc central à matériel — Charges annexes	405.000
34-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Habillement	45,000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.153.000
34-91	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Parc automobile	1100000
34-92	Administration centrale — Loyers	80.000
34-93	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement —  Loyers	1
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	1
34-97	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	1
	Total de la 4ème partie	26,308.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	300.000
35-11	Directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilayas — Entretien des immeubles	<b>2</b> ,335.000
<b>3</b> 5-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Entretien des immeubles	<b>60,00</b> 0
35-31	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Entretien des immeubles	<b>30</b> 5,000
35-41	Routes nationales — Travaux d'entretien et de réparations	127.550.000
35-51	Travaux de défense contre les eaux nuisibles	12.300.000
35-61	Signalisation maritime — Phares et balises — Travaux d'entretien et de réparations	1.876,000
35-62	Ports maritimes — Domaine maritime — Défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparations	2.800.000
35-71	Aérodromes — Travaux d'entretien	1,800.000
,	Total de la 5ème partie	149.326.000
	6ème partie	·
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Participation au fonctionnement du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment	500.900
	Total de la 6ème partie	500.000
	Total du titre III	277.920.000
	TITRE IV	,
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
,	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Compléments de bourses — Cours par correspondance — Enseignement de la langue nationale	<b>3</b> 80.00 <b>0</b>
43-21	Centres de formation professionnelle — Présalaires des élèves et des stagiaires	4.200.000
43-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Présalaires des élèves	4,000,000
	Total de la 3ème partie	8.580,000
	Total du titre IV	8.580.000
	Total du ministère des travaux publics et de la construction	286.500.000

Houari BOUMEDIENE.

Décret n° 76-10 du 13 janvier 1976 portant répartition des credits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'information et de la culture. Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances.

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de

Décrète:

finances pour 1976 (article 10);

et de la culture, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret. Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'infoimation et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Article 1°. - Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance nº 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'information

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts

au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'information et de la culture

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.140.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.010.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	2,225.000
31-11	Centre de diffusion cinématographique — Rémunérations principales	<b>960</b> .000
<b>31-</b> 12	Centre de diffusion cinématographique — Indemnités et allocations	
	diverses	70.000
31-13	Centre de diffusion cinématographique — Personnel vacataire et	
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>45</b> .000
31-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et maisons de culture —	
0.1 00	Rémunérations principales	750.000
31-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et maisons de culture —	
31-23	Indemnités et allocations diverses	40.000
31-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et maisons de culture —	100 000
31-31	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires  Centre de culture et d'information à l'étranger — Rémunérations	
31-31	principales	150.000
31-32	Centre de culture et d'information à l'étranger — Indemnités et	
	allocations diverses	ł
31-33	Centre de culture et d'information à l'étranger — Personnel vacataire	1
	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	mémoire
31-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Rémunérations	
	principales	600.000
31-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Indemnités	
	et allocations diverses	<b>45</b> .000
31-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Personnel	
	vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>90</b> .000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	la contraction of the contractio
	de longue durée	31.500

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	3.500
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	13.635.000
	2ème partie	
:	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Rentes d'accidents du travail	18.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accident <sub>s</sub> du travail	4.000
	Total de la 2ème partie	22,000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	
	Prestation <sub>S</sub> familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Sécurité sociale	225,000
33-04	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	
33-21	Contribution aux œuvres sociales	15.000
	Prestations familiales	120.000
33-22	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Prestations facultatives	5.00 <b>0</b>
33-23	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture —	0.000
33-24	Sécurité sociale	35.000
33-24	Contribution aux œuvres sociales	5.000
33-31	Centre de culture et d'information à l'étranger — Prestations familiales.	20.000
33-32	Centre de culture et d'information à l'étranger — Prestations facultatives	mémoire
33-33	Centre de culture et d'information à l'étranger — Sécurité sociale	10.000
33-34	Centre de culture et d'information à l'étranger — Contributions aux	
33-41	œuvres sociales	mémoire
	familiales	60.000
33-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Prestations facultatives	3.000
33-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Sécurité	2.000
23-44	Sociale	15.000
33-44	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	3.000
	Total de la 3ème partie	

73

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1,270.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	575.000
34-03	Administration' centrale — Fournitures	2.390.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	953.000
34-05	Administration centrale — Habillement	110.000
34-06	Impression et diffusion de brochures et d'albums à caractère culturel	
	et politique — Publicité dans la presse étrangère — Diffusion	0.700.000
34-11	de la presse nationale à l'étranger	2.700.000 140.000
34-12	Centre de diffusion cinématographique — Remboursement de frais	60.000
34-13	Centre de diffusion cinématographique — Fournitures	150.000
34-14	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes	20.000
34-15	Centre de diffusion cinématographique — Habillement	30.000
34-21	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture —	
	Remboursement de frais	65.000
34-22	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture —	
	Matériel et mobilier	125.000
34-23	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture —	000 000
24.24	Fournitures	230.000
34-24	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Charges annexes	110.000
34-25	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture —	110.000
01 20	Habillement	10.000
34-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Remboursement	
	de frais	32.000
34-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas Matériel	
	et mobilier	100.000
34-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Fournitures	420,000
34-44	Direction de l'information et de la culture de wilaya <sub>s</sub> — Charges	115.000
24 45	Direction de l'information et de le culture de mileure. Helillement	115.000 6.000
34-45 34-90	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Habillement	761.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	470.000
34-92	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	
	Loyers	130.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	10.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	10.992.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	. Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique —	
	Entretien des immeubles	880.00 <b>0</b>
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	25.00 <b>0</b>
	Total`de la 5ème partie	905.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement à la R.T.A.	59.500.000
36-12	Subyention de fonctionnement à l'agence nationale « Algérie-Presse-	
	Service »	9.000.000
36-13	Subvention de fonctionnement à l'institut national de musique	1.000.000
36-14 36-15	Subvention de fonctionnement au centre algérien de la cinématographie.  Subvention de fonctionnement aux activités théâtrales	200.000
36-16	Subvention de fonctionnement aux activités theatrales	7.200.000 7.350.000
36-17	Subvention de fonctionnement à la bibliothèque nationale	4
36-18	Subvention de fonctionnement au centre de culture et d'information	i ti
	de Beyrouth	<b>7</b> 00.000
36-19	Subvention de fonctionnement au centre de culture et d'information	1
36-20	de Paris	500.000
30-40	Subvention de fonctionnement à l'institut national d'art dramatique	1
36-21	et chorégraphique	
36-22	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des beaux-arts	1.300,000
<u> </u>		
	Total de la 6ème partie	92.300.000
	. 7ème partie	
	Organisation de manifestations culturelles	
37-01	Organisation de manifestations culturelles	2,500.000
	Total de la 7ème partie	2,500.000
	Total du titre III	121.900.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01 43-02	Encouragement aux activités culturelles  Bourses aux élèves des beaux-arts en Algérie et à l'étranger et bourses	1.600.000
	aux stagiaires étrangers en Algérie	2.200.000
	Total de la 3ème partie	3.800.000
	Total du titre IV	3.800.000
	Total général du ministère de l'information et de la culture	125.700.000
		,
<b>E</b> 1	1	<u> </u>

Décret n° 76-11 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU: A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'industrie et de l'énergie

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	10,062.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	520.000
31-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	
	Rémunérations principales	6,033.000
31-12	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	
24.42	Indemnités et allocations diverses	800.000
31-13	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	
	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de	
21.00	salaires	300.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	
31-92	de longue durée	15.000
31-92	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	99.000
	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	23.000
	Total de la 1ère partie	18.753.000
	2ème partie	
į	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	
	Rentes d'accidents du travail	31.000
	Total de la 2ème partie	46,000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	,
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	350.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	800.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	31.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	260.000
	Total de la 3ème partie	2.456.000

	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.170.000
34-05	Administration centrale — Habillement	<b>4</b> 5.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du code pétrolier et des accords d'Alger — Honoraires des conseillers	
34-11	juridiques	20.000
34-12	Services extérieurs — Remboursement de frais	405.000
34-13	Services extérieurs — Matériel et mobilier	686.000
34-14	Services extérieurs — Fournitures	473.000
34-15	Services extérieurs — Charges annexes	420.000
34-13	Services extérieurs — Habillement	51.300
34-91	Administration centrale — Parc automobile	500.000
34-92	Services extérieurs — Parc automobile	308.000
34-93	Administration centrale — Loyers	100.000
34-94	Services extérieurs — Loyers	134.000
01-01	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	7.777.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	430.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	330.000
	Total de la 5ème partie	760.300
	6ème partie	
	Subventions de jonctionnement	
36-21	Subvention à la société nationale de l'artisanat traditionnel (formation	
30 21	professionnelle artisanale)	800.000
	Total de la 6ème partie	800.000
	Total du titre III	30,592.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Indemnités aux élèves des centres artisanaux	22.000
	mates) de la CS	00.000
	Total de la 3ème partie	22 000
	Total du titre IV	22.000
	Total général du ministère de l'industrie et de l'énergie	30.614.000

Décret n° 76-12 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
!	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	<b>3</b> 50.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	300.000
31-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rémunérations principales	29.000.000
31-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	20.000.000
01-12	wilayas — Indemnités et allocations diverses	5.000.000
31-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	
	wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires	
	de salaires	200.000
31-31	Direction de l'enseignement originel — Rémunérations principales Direction de l'enseignement originel — Indemnités et allocations	29.500.000
31-32	diverses	6.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé	0.000.000
01 00	de longue durée	mémoire
31-92	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses —	
	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des assemblées	for oim
	populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	73.850.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoir <b>e</b>

n° des Hapitres	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2,500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	500.00 <b>0</b>
33-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Prestations familiales	5.000.000
33-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Prestations facultatives	<b>3</b> 00.00 <b>0</b>
33-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Sécurité sociale	1.200.000
	Total de la 3ème partie	9.530.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	180.000
34-05	Administration centrale — Habillement	<b>4</b> 5.000
34-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Remboursement de frais	370.000
34-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	
	wilayas — Matériel et mobilier	<b>1</b> .500.0 <b>00</b>
34-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Fournitures	250.000
34-14	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Charges annexes	1.000.000
34-15	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	
34-31	wilayas — Habillement	45.000
34-31 34-90	Directions de l'enseignement originel — Remboursement de frais	1.400.000
34-90 34-91	Administration centrale — Parc automobile	500.000
りヹ゚゚゚゚゚゚゚゚゚゚゚゚゙	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Parc automobile	870 000
<b>3</b> 4-92	Administration centrale — Loyers	60.000
34-93	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de	00.000
	wilayas — Loyers	10.000
<b>3</b> 4-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	20.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	100.000
35-11	Direction <sub>s</sub> de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	500.000
	Total de la 5ème partie	600.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement	
36-41	originel	6.570.000
36-51	Subvention de fonctionnement au centre culturel islamique	1.500.000
20-21	Subvention de fonctionnement à l'école des cadres de Meftah	400.000
	Total de la 6ème partie	8.470.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam	400.000
37-41	Frais d'organisation du séminaire sur la pensée islamique	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.900.000
	Total du titre III	102.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Bourses	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.00 <b>0</b>
	Total du titre IV	5.000.000
	Total général du ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses	107.000.000

Décret n° 76-13 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre du tourisme, sont répartis par chapitre, conformément au tableau  $\bullet$  A  $\rightarrow$  annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre du tourisme

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	<b>3</b> .500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	200.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	60.000
31-11	Directions du tourisme de wilayas — Rémunérations principales	1.500.000
31-12	Directions du tourisme de wilayas — Indemnités et allocations diverses	180.000
31-13	Directions du tourisme de wilayas — Personnel vacataire et jour- nalier — Salaires et accessoires de salaires	35.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	35.000
31-92	Directions du tourisme de wilayas — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	35.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	5.545.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Directions du tourisme de wilayas — Rentes d'accidents du travail	memoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

Seme partie	N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-01   Administration centrale — Prestations familiales		3ème partie	
33-02   Administration centrale — Prestations facultatives   13,000		Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-11	33-02 33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	13.000
33-13   Directions du tourisme de wilayas — Sécurité sociale	i <del>l</del>		
Administration centrale	33-13	D.rections du tourisme de wilayas — Sécurité sociale	50.000
Matériel et fonctionnement des services   34-01   Administration centrale — Remboursement de frais   230,000   34-02   Administration centrale — Matériel et mobiller   130,000   34-03   Administration centrale — Fournitures   160,000   34-05   Administration centrale — Charges annexes   190,000   34-05   Administration centrale — Habiliement   30,000   34-11   Directions du tourisme de wilayas — Remboursement de frais   75,000   34-12   Directions du tourisme de wilayas — Matériel et mobiller   130,000   34-13   Directions du tourisme de wilayas — Matériel et mobiller   130,000   34-14   Directions du tourisme de wilayas — Charges annexes   80,000   34-15   Directions du tourisme de wilayas — Charges annexes   80,000   34-90   Administration centrale — Parc automobile   210,000   34-91   Directions du tourisme de wilayas — Parc automobile   100,000   34-92   Administration centrale — Loyers   10,000   34-93   Directions du tourisme de wilayas — Loyers   10,000   54-93   Directions du tourisme de wilayas — Loyers   10,000   Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat   1,480,000   Total de la 4ème partie   1,480,000   Total de la 5ème partie   1,480,000   6ème partie   319,000   6ème pa		Total de la 3ème partie	1.072.000
34-01   Administration centrale — Remboursement de frais   230.000		4ème partie	
34-02   Administration centrale — Matériel et mobiller   130.000		Matériel et fonctionnement des services	
34-12   Directions du tourisme de wilayas — Matériel et mobilier   130.000	34-02 34-03 34-04 34-05	Administration centrale — Matériel et mobilier  Administration centrale — Fournitures  Administration centrale — Charges annexes  Administration centrale — Habillement	130.000 160.000 190.000 30.000
34-93   Directions du tourisme de wilayas — Loyers   70.000	34-13 34-14 34-15 34-90 34-91	Directions du tourisme de wilayas — Matériel et mobilier  Directions du tourisme de wilayas — Fournitures  Directions du tourisme de wilayas — Charges annexes  Directions du tourisme de wilayas — Habillement  Administration centrale — Parc automobile  Directions du tourisme de wilayas — Parc automobile	130.000 45.000 80.000 10.000 210.000
Sème partie   Travaux d'entretien   189.000   35-01   Administration centrale — Entretien des immeubles	l t	Directions du tourisme de wilayas — Loyers	70.000
Travaux d'entretien  35-01 35-01 Administration centrale — Entretien des immeubles		Total de la 4ème partie	1.480.000
35-01   Administration centrale — Entretien des immeubles		5ème partie	
Directions du tourisme de wilayas — Entretien des immeubles	24.2	Travaux d'entretien	
6ème partie  Subventions de fonctionnement  36-01 36-02 36-03 36-03 36-04 Subventions aux établissements de formation hôtelière Subventions aux instituts de technologie Subventions à l'O.N.A.T. Crédit provisionnel en prévision de la création en 1976 d'un institut supérieur du tourisme  6ème partie  2.300.000 4.650.000 6.000.000	11		i
Subventions de fonctionnement    36-01		Total de la 5ème partie	319.000
36-04 Crédit provisionnel en prévision de la création en 1976 d'un institut supérieur du tourisme		6ème partie	
36-04 Crédit provisionnel en prévision de la création en 1976 d'un institut supérieur du tourisme		Subventions de fonctionnement	
	<b>g</b> j	Subventions aux institut <sub>s</sub> de technologie	4.650.000 6.000.000
		Total de la 6ème partie	13.450.000

N° DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Frais de confection de la revue « El-Djazaïr »	300.000
37- 02	Frais de réception et relations publiques	800.000
Ì	Total de la 7ème partie	1.100.000
	Total du titre III	22.966.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	. 5
	3ème partie	* 3
	Action éducative et culturelle	-
43-01	Formation professionnelle touristique	80.000
		80.000
	Total de la 3ème partie	80.000
	4ème partie	
	Action economique — Encouragements et interventions	
44-03	Subventions aux syndicats d'initiative	200.000
44-04	Subventions au touring-club d'Algérie	100.000
44-05	Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions	50.000
	Total de la 4ème partie	
	Total de la 4emie partie	350.000
,	Total du titre IV	430.000
	Total général du ministère du tourisme	23.396.000
,		
1		• .
Î		
ı		

Décret n° 76-14 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-23 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du travait et des affaires sociales,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre du travail et des affaires sociales, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre du travail et des affaires sociales

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.148.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	382,000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	212.000
31-11	Services exférieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Rémunérations principales	6.674.000
31-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Indemnités et ailocations diverses	607.000
31~13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	190.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Admi- nistration centrale —	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	20,000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la lère partie	12.253.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail - Administration centrale	20,000
. 32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	21.000
	Total de la 2ème partie	41.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>3</b> ème partie  Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
	Personnet en activité et en retraite — Charges sociates	
33-01 33-02 33-03 33-04 33-11 33-12 33-13 33-14	Administration centrale — Prestations familiales  Administration centrale — Prestations facultatives  Administration centrale — Sécurité sociale  Administration centrale — Œuvres sociales  Services extérieurs — Prestations familiales  Services extérieurs — Prestations facultatives  Services extérieurs — Sécurité sociale  Services extérieurs — Geuvres sociales	500.000 10.000 170.000 10.000 800.000 10.000 240.000 6.000
	Total de la 3ème partie	1,746.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	605.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	121.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	27.000
34-11 34-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Remboursement de frais	275.000
34-12	sociales — Materiel et mobilier	230.000
34-14	sociales — Fournitures	280.000
34-15	sociales — Charges annexes	347.000
	sociales — Habillement	40.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	755.000
<b>34-</b> 91	Parc automobile — Services extérieurs	
34-92	Loyers — Administration centrale	
34-93	Loyers — Services extérieurs	1
34-97	riais judiciaires — riais d'expertises — indemnités dues par l'État	100.000
	Total de la 4ème partie	4.139.000
	5ème partie	
	Travaux d entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	100.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	70.000
	Total de la 5ème partie	170.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
Ī	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention à l'O.N.A.M.O.	11.724.000
36-21	Subvention à l'E.N.E.P.E.	11.300.000
36-31	Subvention à l'institut national de la F.P.A	9.023.000
36-41	Subventions aux instituts de technologie	16.697.000
36-51	Subventions aux centres de formations professionnelle	93.000.000
	Total de la 6ème partie	141.744.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et foires	1.220.000
	Total de la 7ème partie	1.220.000
	Total du titre III	161.313.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-43	Subventions et indemnités (A.C.E.A. et A.A.S.E.)	4.920.000
43-44	Subventions et indemnités (école de Djenan Ouledna)	200.000
43-46	Subventions et indemnités — Collège Drareni	2.000.000
	Total de la 3ème partie	7.120.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Aide aux populations par la distribution de denrées de première	077 000 000
46-02	nécessité et de secours vestimentaires	27.800.000 8,500.000
10 02		0,300,000
	Total de la 6ème partie	36.300.000
	7ème partie Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contribution à la caisse de sécurité sociale des mines (CASOMINES)	3.746.000
	Total de la 7ème partie	3.746.000
	Total du titre IV	47.166.000
	Total général du ministère du travail et des affaires sociales	208.479.000

Décret n° 76-15 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Bur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète :

Article 1". — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre du commerce

n° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	TITRE III	
,	MOYENS DES SERVICES	
	lère partic	
	Personnel Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale - Rémunérations principales	4.882,000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	337.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	405.000
31-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Rémunérations principales	8.143.800
31-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
• • • •	Indemnités et allocations diverses	800.0 <b>00</b>
31-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports	922 000
	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.  Services à l'étranger — Rémunérations principales	235,000 802,179
31-21	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	1.426.972
31-22 31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé	
01-50	de longue durée	20.000
31-92	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires	
	communales	mémoire
	Total de la lère partie	17.091.951
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
22.01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	<b>20</b> .000
32-01 32-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
04-77	Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	29.000

N <sup>∞</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
•	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01		370.000
33-02	Administration centrale — Prestations familiales	10.000
33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	181.000
33-04	Administration centrale — Sécurité sociale	8.000
33-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Prestations familiales	561.000
33-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Prestations facultatives	20,000
33-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports	
	Sécurité sociale	340.000
33-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Contributions aux œuvres sociales	12.000
33-21	Services à l'étranger — Charges sociales	266.353
	Total de la 3ème partie	1.768.353
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01		1.210.000
34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	166.000
34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	390.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	544.000
34-05	Administration centrale — Charges affinexes  Administration centrale — Habillement	21,200
34-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Remboursement de frais	905.000
34-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Matériel et mobilier	<b>60</b> 5.00 <b>0</b>
34-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Fournitures	330.000
34-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
	Charges annexes	2/12.000
34-15	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	
94.01	Habillement	33.000
34-21	Services à l'étranger — Remboursement de frais	211.000
34-22 34-23	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	46.500
34-23 34-24	Services à l'étranger — Fournitures	32.000
34-24 34-90	Services à l'étranger — Charges annexes	651.200
34-90 34-91	Administration centrale — Parc automobile	<b>3</b> 05.0 <b>00</b>
Q1 V1	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	E04 000
34-92	Services à l'étranger — Parc automobile	504.20 <b>0</b> 50.000
34-92	Administration centrale — Loyers	ວບ.ບບ
51 JU	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —	100.000
34-97	Loyers	120.000 10.000
	Total de la 4ème partie	

88	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	16 janvier 1970
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	50.000
35-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports —  Entretien des immeubles	135.000
35-21	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	7.600
	Total de la 5ème partie	192.600
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du commerce	<b>4</b> .710.000
36-03	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du froid	1.300.000
36-11	Subvention à l'ONAFEX	5.643.996
	Total de la 6ème partie	11.653.996
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Organisation de conférences internationales	mémoire
	Total de la 7ème partie	mémoire
	Total du titre III	37.073.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Frais de stage	27.000
43-03	Encouragement à la formation	150.000
	Total de la 3ème partie	177.000
	Total du titre IV	177.000
	Total général du ministère du commerce	37.250.000
	·	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

Décret nº 76-16 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète:

N° DES

Article 1 ... Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre des finances, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. - Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des finances

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	20.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.650.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	270.000
31-11	Directions des services financiers de wilayas — Rémunérations principales	130.000.000
31-12	Directions des services financiers de wilayas — Indemnités et allocations diverses	10.000.000
31-13	Directions des services financiers de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.200.000
31-21	Services communs — Rémunérations principales	12.000.000
31-22	Services communs — Indemnités et allocations diverses	2.000.000
31-23	Services communs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	950.000
31-63	Directions des services financiers de wilayas — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	<b>4</b> .000.00 <b>0</b>
31-64	Services communs — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	3.000.00 <b>0</b>
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	<b>4</b> 00.00 <b>0</b>
31-92	Directions des services financiers de wilaya <sub>S</sub> — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	<b>6</b> 60.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	210.000
İ	Total de la 1ère partie	188.340.000

N° DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER'
	2ème partie	
İ	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-11	Directions des services financiers de wilayas — Rentes d'accidents	30.000
	du travail	170.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	3.430.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.500.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	250.000
33-11	Directions des services financiers de wilayas — Prestations familiales	18.500.000
33-12	Directions des services financiers de wilayas — Prestations facultatives	200.000
33-13	Directions des services financiers de wilayas — Sécurité sociale	6.000.000
33-14	Directions des services financiers de wilayas — Contributions aux œuyres sociales	30.000
	Total de la 3ème partie	30.110,000
	4ème partie	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
ĺ	Matériel et fonctionnement des services	
	materiel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03 34-04	Administration centrale — Fournitures	2.300.000
34-04	Administration céntrale — Charges annexes	2.500.000
34-03	Administration centrale — Habillement	150.000
	de frais	9.000.000
34-12	Directions des services financiers de wilayas — Matériel et mobilier	5.600.000
34-13	Directions des services financiers de wilayas — Fournitures	4.900.000
34-14	Directions des services financiers de wilayas — Charges annexes	6.000.000
34-15	Directions des services financiers de wilayas — Habillement	450.000
34-21	Services communs — Remboursement de frais	1.000.000
34-22	Services communs — Matériel et mobilier	3.940.000
34-23	Services communs — Fournitures	9.500.000
34-24	Services communs — Charges annexes	5.000.000
34-25	Services communs — Habillement	1.280.000
34-72	Impression des documents budgétaires	80.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.500.000
34-91 34-92	Directions des services financiers de wilayas — Parc automobile	4.000.000
1	Administration centrale — Loyers	900.000
34-93 34-97	Directions des services financiers de wilayas — Loyers	2.300.000
07-31	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	300.000
ŀ		

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
,	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	1,850.000
35-01	· ·	1.830.000
35-11	Directions des services financiers de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	6.650.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable	6.000.000
	Total de la 6ème partie	6.000.000
	Total du titre III	296.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses, indemnités de stage et présalaires	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	3.500.000
	Total général du ministère des finances	300.000.000

Décret n° 76-17 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des anciens moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre des anciens moudjahidine sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » a lnexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des anciens moudjahidine

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.985 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	386.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>6</b> 30.000
31-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou- djahidine — Rémunérations principales	2.372.000
31-12	Services extérieurs — Sous-Directions des wilayas des anciens mou- djahidine — Indemnités et allocations diverses	400.000
31-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou- djahidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et acces- soires de salaires	100.000
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations principales	190.000 794.000
31-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses	
31-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	46.000
31-31	Services extérieurs — Centres de Repos — Rémunérations principales.	42.000 259.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations diverses	26.000
31-33	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	25.000
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouḥada — Rémunérations principales	6.300.000
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Indemnités et allocations diverses	433.000
31-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	90 000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale	
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	20.000 30.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la lère partie	16.028.000

N° DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	60.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	192.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	20.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2.074.000
33-12	Services exterieurs — Prestations familiales  Services extérieurs — Prestations facultatives	40.000
33-13		370.000
33-14	Services extérieurs — Sécurité sociale	30.000
	Services extérieurs — Œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	3.446.000
	4ème partie	
34-01	Matériel et fonctionnement des services	341.000
34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	410.000
34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	460.000
34-04	Administration centrale — Fournitures	260.000
34-05	Administration centrale — Charges annexes	60.000
34-11	Administration centrale — Habillement	60.000
01 11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou-	85.000
34-12	djahidine — Remboursement de frais	65.000
***	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens mou-	170 000
34-13	djahidine — Matériel et mobilier	170.000
01 10	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens	100.000
34-14	. moudjahidine — Fournitures	190.000
24-14	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens	
24 15	moudjahidine — Charges annexes	270.000
34-15	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens	
34-21	moudjahidine — Habillement	36.000
	frais	18.000
34-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier	1.600.000
34-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures	23.000
34-24	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes	39.000
34-25	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement	34.000
34-31	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais	
34-32	Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier	
34-33	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	28.000
34-34	Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes	55.000
34-35	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement	
34-36	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	
34-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement	
	de frais	95.000
34-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et	
	mobilier	150.000

NO. DEG		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
34-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures	<b>5</b> 30,000
34-44	Services extérieurs — Maisons d'enfans de chouhada — Charges annexes	400.000
34-45	Services extérieurs —Maisons d'enfants de chouhada — Habillement	2.200.000
34-46	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation.	2.800.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	646.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	320.000
34-92	Administration centrale — Loyers	120.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	360.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	11.916.000
	5ème partie	
05.01	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	150.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	350.000
	Total de la 5ème partie	500.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au Musée national du moudjahid	4.697.000
36-02	Subvention au centre de formation des arts traditionnels	5.886.000
	Total de la 6ème partie	10.583.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et journée des anciens moudjahidine	800.000
	Total de la 7ème partie	800.000
	Total du Titre III	43.333.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Allocations pour les enfants de chouhada fréquentant les établissements	
	d'enseignement secondaire	600.000
43-02	Frais de stage	100.000
	Total de la 3ème partie	700.000
	6ème partie	
40.01	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles.	<b>38</b> 2.477.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux anciens moudjahidine et	
	aux enfants de chouhada	700.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjours aux stations thermales	240.000
46-05	Frais de rapatriement des corps de chouhada	400.000
	Total de la 6ème partie	383.817.000
	Total du Titre IV	384.517.000
i		l

Décret n° 76-18 du 13 janvier 1976 portant répartition des créc'its ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des postes et télécommunications.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 19.5 portant loi de finances pour 1976, au ministre des postes et télecommunications sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au present décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et telécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des postes et télécommunications

au ministre des postes et télécommunications		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Dette amortissable	
670	Frais Financiers	49.165.000
	Total de la dette amortissable	49.165.000
	Personnel — Rémunérations d'activités	
610	Salaires du personnel ouvrier	7.500.000
6120	Administration centrale — Rémunérations principales	12.250.000
6121	Serwices extérieurs — Rémunérations principales	187.500.000
6122	Salaires du personnel non titulaire de renfort et de remplacement	5.700.000
6123	Rémunérations de fonctionnaires en situation spéciale	Mémoire
6128	Primes et indemnités diverses	34.500.000
615	Rémunérations diverses	1.540.000
619	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	15.500.000
	Total des dépenses de personnel	264.490.000
	Personnel — Charges sociales	
616	Charges connexes sur frais de personnel	Mémoir <b>e</b>
617	Charges de prestations sociales et de pensions civiles	56.290.000
618	Œuvres sociales	5.200.000
	Total des charges sociales	61.490.000
	Matériel et fonctionnement des services	
60	Achats	<b>6</b> 1,588.0 <b>00</b>
613	Remboursements de frais	6.300.00 <b>0</b>
62	Impôts et taxes	12.615.00 <b>0</b>
63	Entretien, travaux et fournitures	28.180.00 <b>0</b>
630	Loyers, charges locatives	2.000.000
636	Etudes, recherches et documentation technique	3.900.000
64	Transports et déplacements	11.835.000
	Total du matériel et fonctionnement des services	126.418.0 <b>00</b>

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Dépenses diverses	
66	Frais divers de gestion	12.815.000
680	Dotation aux amortissements	72.000.000
690	Diminution de stocks	Mémoire
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées	mémoire
693	Dépenses exceptionnelles	mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement à la 2ème section)	Mémoire 32.722.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions antérieures	Mémoire
6943	Excédent non affecté (virement au budget général)	
	Total des dépenses diverses	117.537.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement :	619.100.000
	A déduire (opérations d'ordre)	
	Travaux faits par l'administration pour elle-même	50.000 000
	Total net pour le ministre des postes et télécommunications	569.100.000

Décret n° 76-19 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de la jeunesse et des sports

Nº DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES .	
	lère partie	
	Personnel — Rémunerations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.200 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	000.0c8
31-03	Administration centrale - Personnel vacataire et journalier - Sa-	
	laires et accessoires de salaires	250.000
31-11	Inspections des wilayas — Rémunérations principales	7.000 000
31-12	Inspections des wilayas — Indemnités et allocations diverses	860.000
31-13	Inspections des wilayas — Personnel vacataire et journalier — salaires	
į	et accessoires de salaires	380.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-21	Education physique et sportive — Rémunérations principales	31,600,000
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses.	4.170.000
31-41	Jeunesse et Education Populaire — Rémunérations principales	28.500.000
31-42	Jeunesse et Education Populaire — Indemnités et allocations diverses	3.840.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier —	
	Salaires et accessoires de salaires	830.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Adminis- tration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services	
31-99	extérieurs	mémoi <b>re</b>
	communales	mémoir <b>e</b>
	Total de la 1ère Partie :	86 500.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration Centrale	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services Extérieurs	75.000
	Total de la 2ème Partie :	80.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	, ,
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	5.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	350,000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	20.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	6.200.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	2.000.000
33-14	Services extérieurs — Contribution aux œuvres sociales	150.000
	Total de la 3ème partie	9.555.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.033.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	360.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
24-07	Administration centrale — Fournitures et matériel sportifs destinés	
	aux jeux méditerranéens de 1975	mémoir <b>e</b>
34-11	Inspections des wilayas — Remboursement de frais	330.000
34-12	Inspections des wilayas — Matériel et mobilier	450.000
34-13	Inspections des wilayas — Fournitures	500.000
34-14	Inspections des wilayas — Charges annexes	460.000
34-15	Inspections des wilayas — Habillement	55.00 <b>0</b>
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	180.00 <b>0</b>
34-23	Education physique et sportive — Fournitures	
34-31	Stages de wilayas et régionaux — Remboursement de frais	
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	97.750

8	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	16 janvier 197
N° DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier	301.000
34-43	Jeunesse et Education populaire — Fournitures	1.825.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	463.250
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation	600.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	400.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	1.000.000
34-92	Loyers — Administration centrale	30.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	150.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	19.665.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01 35-11	Entretien des immeubles de l'administration centrale	500.000 2.020.000
	Total de la 5ème partie	2.520.000
1	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention aux centres de formation de cadres	31 890.000
36-11	Subvention a l'office du complexe olympique	9.090.000
36-21	Subvention au centre national de médecine sportive	3.000.000
36-31	Subvention aux centres de sauvegarde	9 270.000
	Total de la 6ème partie	53.070.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Information et documentation	500 000
37-11	Protection des élèves	150.000
37-21	Frais d'organisation et de déroulement de rencontres nationales et	200.000
	internationales de sports et de jeunesse	3.400.000
<b>3</b> 7-31	Frais d'organisation et de déroulement de la fête nationale de la	
	jeunesse	1.000 000
	Total de la 7ème partie	5.050.000
	Total du titre III	176.440.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
ļ	3ème partie Action éducative et culturelle	
42-03	Subventions — Encouragements	10 150 000
45-04	Subventions de fonctionnement à l'office algerien des centres de	10 1.30 000
	vacances (O.A.C.V.)	4.510 000
	Total de la 3ème partie	14.660.000
	Total du titre IV	14 660.000
	Total général pour le ministère de la jeunesse et des sports	191,100,000

Décret n° 76-20 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat au plan.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète:

Article 1 .- Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat au plan sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat au plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976

au secrétaire d'Etat au plan		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunération principales	9.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	382.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	460.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la lère partie	9.872.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
	Total de la 2ème partie	50.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale. — Prestations familiales	500.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale	290.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales du secrétariat d'Etat au plan	10.000
	Total de la 3ème partie	815.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	510.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	230.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures	390.000
84-04	Administration centrale — Charges annexes	320.000
34-05	Administration centrale — Habillement	16.000
34-12	Administration centrale. — Matériel mécanographique	2.020.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile	722.000
34-92	Administration centrale. — Loyers	65.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	4.283.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
<b>3</b> 5-01	Entretien et réparation des bâtiments	50 000
	Total de la 5ème partie	50.000
	6ème partie	
	Subventions de jonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planifi- cation et des statistiques	5.700.000
36-11	Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informa- tique et au centre de recherches en informatique	13.100.000
36-21	Subvention au conseil national économique et social	4.000.000
	Total de la 6ème partie	22-800.000
	Total du titre II	<b>3</b> 7.870.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses et compléments de bourses aux stagiaires à l'étranger	30 000
	Total de la 3ême partie	30.000
	Total du titre IV	30.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat au plan	<b>37</b> .900.000

Décret n° 76-21 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète :

Article 1°r. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique

au secretaire d'Etat à l'hydraunque		
N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.834.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	864.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	040.000
	et accessoires de salaires	640.000
31-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rémunérations principales.	15.458.000
31-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Indemnités et allocations diverses	4.811.000
31-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Personnel vacataire et	2.022.000
31-10	journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.400.000
31-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat — Rému-	
	nérations principales	18.500.0 <b>00</b>
31-16	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat —	
	Indemnités et allocations diverses	3.300.00 <b>0</b>
31-33	Directions des études du milieu et de la recherche hydraulique —	0.000
	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	2.670.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	8.300.000 <b>8</b> .020.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	· ·
31-90	longue durée	
31-92	Directions de l'hydraulique des wilayas — Traitement du personnel en	·
	congé de longue durée	
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées popu-	
1	laires communales	<b>M</b> émoir <b>e</b>
1		
	Total de la 1ère partie	62.827.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
31-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20,000
32-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rentes d'accidents du travail.	
	Total de la 2ème partie	185.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	<b>7</b> 78.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	596.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	50.000
33-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations familiales	
33-12 33-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations facultatives	
33-13 33-14	Directions de l'hydraulique des wilayas — Sécurité sociale  Directions de l'hydraulique des wilayas — Œuvres sociales	1.387.000 45.000
	Total de la 3ème partie	8.848.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
<b>34-01</b> 34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	1.570.000
34-02	Administration entrale — Matériel et mobilier	760.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	510.000 <b>4</b> 50.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Remboursement de frais	2.200.000
34-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Matériel et mobilier	1.460.000
34-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Fournitures	1,559.000
34-14 34-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Charges annexes	
34-18	Directions de l'hydraulique des wilayas — Habillement  Police des cours d'eau	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	
34-91	Directions de l'hydraulique des wilayas — Parc automobile	
34-92	Administration centrale — Loyers	
34-93	Directions de l'hydraulique des wilayas — Loyers	450.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires et d'expertises — Indemnités	100.000
34-98	dues par l'Etat	130.000
	tises — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	20.540.000
,		20.010.000
	5ème partie	
35-01	Travaux d'entretien	A00.000
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	600.000 1.600.000
35-16	Hydraulique — Travaux d'entretien et réparations	14.500.000
		14.700.000
	Total de la 5ème partie	16.700.000
1	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions de fonctionnement à l'institut hydrotechnique et de	4.450.000
36-11	bonification	4.450.000
	nelle de l'hydraulique d'Aïn Témouchent, Saïda. Ouargla	4.450.000
	Total de la 6ème partie	8.900.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
43-01	3ème partie  Action éducative et culturelle  Bourses - Complément de bourses - Indemnités de stage	2.250.000
	Total de la 3ème partie	2.250.000
	Total du titre IV	2.250.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat à l'hydraulique.	120.250.000

Décret nº 76-22 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance nº 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au budget annexe des irrigations.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance no 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10);

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au budget annexe des irrigations, sont répartis par chapitre, conformément à l'état «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts
au titre du budget de fonctionnement, pour 1976
au budget annexe des irrigations

au budget annexe des irrigations		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de distribution des eaux d'irrigation	
2	Contribution du budget annexe des irrigations pour la constitution des pensions de retraite du personnel	
3	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	
4	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	
5	Agence comptable — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
6	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	
7	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	

Nºs DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES		EN DA
8	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	4.300.000
9	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allo- cations diverses	600.000
10	Périmètres d'irrigation — Personnel temporaire d'entretien des ouvrages d'irrigation — Salaires et accessoires de salaires	<b>5.467.000</b>
11	Agence comptable — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	6.000
12	Périmètres d'irrigation — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	305.0 <del>6</del> 0
13	Agence comptable — Prestations familiales	25.000
14	Périmètres d'irrigation — Prestations familiales	1.300.000
15	Agence comptable — Prestations facultatives	3.000
16	Périmètres d'irrigation — Prestations facultatives	10.000
17	Agence comptable — Sécurité sociale	5.000
18	Périmètres d'irrigation — Sécurité sociale	330.000
19	Agence comptable — Remboursement de frais	5.000
20	Agence comptable — Matériel et mobilier	10.000
21	Agence comptable — Fournitures	10.000
22	Agence comptable — Charges annexes	20.000
23	Agence comptable — Habillement	2.000
24	Périmètres d'irrigation — Remboursement de frais	170.000
25	Périmètres d'irrigation — Matériel et mobilier	70.000
26	Périmètres d'irrigation — Fournitures	70.000
27	Périmètres d'irrigation — Charges annexes	160.000
28	Périmètres d'irrigation — Habillement	30.000
29	Ouvrages et réseaux d'irrigation — Frais d'entretien et d'exploitation	1.800.000
30	Agence comptable — Parc automobile	57.000
31	Périmètres d'irrigation — Parc automobile	1.000.000
32	Agence comptable — Loyers	15.000
33	Périmètres d'irrigation — Loyers	<b>M</b> émoire
34	Agence comptable — Entretien des immeubles	10.000
35	Périmètres d'irrigation — Entretien des immeubles	45.000
36	Dépenses diverses	80.000
	Total pour le budget annexe des irrigations	21.325.000